



# L'Objectif syndical

**CGT Educ'action Rouen**



26 Av. Jean Rondeaux - 76108 Rouen cedex  
 ☎ 02 35 58 88 36 – 07 77 23 29 69  
 cgteeduc.acrouen@gmail.com

## Congrès de la CGT Éduc'action Seine-Maritime

Chère camarade, cher camarade

Le congrès de notre syndicat se tiendra le jeudi 11 avril dans les locaux de l'Union Départementale CGT de Seine Maritime, avenue Jean Rondeaux à Rouen.

Celui-ci prend la forme d'une assemblée ouverte à tous les syndiqués à jour de leur cotisation. C'est notre tradition de permettre à tous les syndiqués qui le souhaitent de prendre directement part aux choix concernant l'orientation, le fonctionnement et la direction de notre syndicat pour les années à venir. Ce sera aussi l'occasion de tirer le bilan de nos actions passées et d'évaluer l'état actuel de notre organisation, pour mieux agir dans le futur.

Tu trouveras dans ce petit dossier les éléments qui te permettront de participer à ce congrès:

- Une « convocation-mandat » à remplir à ton nom à déposer auprès de ta direction d'établissement ou, pour le premier degré, de ton inspecteur, au plus tard 8 jours avant la date du congrès, **soit le 3 avril**.
- Ce mandat fait partie des droits syndicaux et te libère de tes obligations de service ce jour-là
- Les textes adoptés par notre commission exécutive qui seront soumis au vote du congrès. Ils comportent trois parties : 1° Un bilan d'activité 2° Un texte sur nos principales orientations 3° un texte sur quelques principes de notre fonctionnement.
- Ces textes peuvent bien sûr faire l'objet de propositions d'amendements de la part des syndiqués. Pour le bon déroulement du congrès les propositions d'amendements doivent être envoyés **avant le congrès** à l'adresse mail : [didier.germain-thomas@orange.fr](mailto:didier.germain-thomas@orange.fr) (la boîte mail de notre syndicat ayant quelques dysfonctionnements, nous indiquons l'adresse du secrétaire départemental qui se chargera de leur édition). Pour laisser le temps de leur impression ces amendements doivent **impérativement parvenir avant le mardi 9 avril**.
- La liste des candidatures à la future commission exécutive du syndicat qui seront soumises au vote du congrès.

**L'ordre du jour du congrès se décomposera comme suit :**

- Café-Accueil des congressistes, remise des amendements proposés.
- Rapport d'organisation et financier
- Présentation des textes soumis au vote
- Discussion des textes et amendements
- Vote des textes et amendements
- Election de la commission exécutive

Un ordre du jour plus détaillé sera élaboré par la prochaine commission exécutive de la fin mars et soumis pour approbation aux congressistes à l'ouverture des travaux.

Voilà en comptant sur ta présence pour ce moment important de vie démocratique de notre syndicat, reçois chère camarade, cher camarade nos fraternelles salutations

Didier Germain-Thomas, Secrétaire de la CGT Educ'action 76

**11 avril 2013  
Rouen  
Maison des  
syndicats CGT**



1 – Depuis bientôt 5 ans notre syndicat n'a pas été confronté à de grandes luttes dans l'Éducation Nationale. Il a cependant joué son rôle dans pas mal de mobilisations locales ou sectorielles et a participé au grand mouvement national sur les retraites en 2010.

2 – Nous avons aussi bien sûr été présents dans les multiples journées d'action ou de grève qui ont été décidées à l'échelle nationale, que ce soit dans l'Éducation ou au niveau interprofessionnel. Nous y avons participé en critiquant à chaque fois leur caractère isolé, trop peu mobilisateur et le manque de perspectives.

3 – A certaines occasions notre rôle a été important (grèves dans les LP et dans certains établissements du second degré ou écoles du premier degré) ou visible (assemblées inter pro pendant le mouvement des retraites, rassemblements devant l'IA ou le rectorat, AG educ pendant des journées d'action ...).

4 – Dans le premier degré, malgré le nombre encore faible de nos militants au regard du nombre de personnels et d'établissements, nous avons joué un rôle notamment en 2011 et 2012 pour construire des journées unitaires de mobilisation avec des grèves et des manifestations départementales réussies. Nous avons pu modifier les cartes scolaires et en 2012, après avoir contraint l'administration à revoir sa copie nous avons obtenu quelques postes nouveaux.

5 – Si beaucoup trop de ces luttes n'ont pas été victorieuses et que cela pèse sur toutes celles que nous essayons de construire, il faut poursuivre notre tenace travail syndical.

Et là nous n'avons pas à rougir de notre bilan. Dans la défense individuelle ou collective des personnels, là où nous sommes présents, nous jouons notre rôle et, à notre échelle, il est reconnu : Par leur travail nos élus PLP ont acquis un crédit incontestable. Nous avons de nombreux camarades élus aux c.a dans les établissements et aux dernières élections professionnelles nous avons obtenu la représentativité académique et départementale avec des scores qui sont parmi les meilleurs obtenus par la CGT Educ. Nous avons confirmé notre première place parmi les PLP et pour la première fois gagné un siège chez les certifiés, fruit du travail mené depuis des années dans un certain nombre de collèges et de lycées par des sections syndicales ou des syndiqués isolés.

6 – Malgré la progression de notre résultat électoral dans

le premier degré nous n'avons malheureusement pas pu obtenir de siège chez les PE. Pourtant une intense activité de défense individuelle s'est déployée et nous avons pu efficacement rétablir dans leurs droits de nombreux personnels qui nous avaient sollicités.

Nous avons également joué un rôle moteur dans la défense des EVS/AVS en fin de contrat où, avec le soutien de l'UD, nous avons gagné plusieurs batailles juridiques. A ce jour plus de 120 salariés précaires ont vu leur contrat requalifié en CDI avec des indemnités substantielles de plusieurs milliers d'Euros. Il reste à gagner la bataille du maintien sur le poste et celle de la titularisation.

7 – Comme nous le verrons dans le rapport d'organisation, notre syndicat a progressé en adhésions et s'est renforcé.

Il a continué à fonctionner régulièrement au rythme d'une dizaine de commissions exécutives (dont certaines académiques) et d'en moyenne trois AG de syndiqués (le plus souvent académiques) par an. Les congrès ou assemblées statutaires nationales ont été préparés par des assemblées de syndiqués qui ont à chaque fois décidé de nos

mandatements et des positions que nous devons y défendre. Au Havre nos camarades ont réussi à compenser les départs et relancer l'activité du syndicat sur la ville et les liens à l'échelle départementale

8 – Certes nous avons aussi rencontré des problèmes de fonctionnement (coordination entre nos secteurs, compte rendu des mandatements, participations aux c.e., application des décisions de celles-ci...), nous les aborderons au point « Notre fonctionnement ».

9 – Un des nos points faibles demeure notre investissement à l'échelle interprofessionnelle. Elle reste réduite (présence de camarades à la ce et dans les collectifs (services publics, juridique...) de l'UD et de quelques UL, mais sans réel retour à la commission exécutive ou aux syndiqués

10 – Il en va de même de notre investissement dans RESF. Nous n'avons pas non plus réussi à mener un travail régulier et efficace en direction des précaires à l'exception du travail avec les AVS/EVS et, sauf tout récemment, envers les stagiaires. Malgré leur intégration dans notre syndicat et le travail de notre élue, notre travail en direction des ATSS reste à développer.



## Nos orientations

1 – Le changement de Président et de gouvernement ne les change pas.

Dès le mois de Juin dernier nous avons réaffirmé la volonté de défendre toutes nos revendications avec autant de détermination que face aux gouvernements précédents.

10 mois plus tard il se confirme qu'il est tout autant nécessaire de lutter contre la politique de ce gouvernement qui n'a changé les choses qu'à la marge.

2 – Après dix ans de pouvoir de la droite une majorité de françaises et de français a signifié l'an passé à Nicolas Sarkozy et à sa majorité la condamnation sans appel d'une politique toute entière consacrée à la défense des privilégiés, de la finance, des monopoles privés.

3 – Le capitalisme a laissé notre pays comme d'autres dans un état difficile : finances publiques plombées par le déficit, ruines industrielles, perte de valeurs de solidarité, affaiblissement des outils de cohésion sociale et notamment des principales conquêtes sociales.

4 – La CGT avait très clairement donné son point de vue sur les enjeux de l'élection et a clairement mis en avant son exigence d'une réorientation profonde des politiques publiques : il faut rompre avec les politiques d'austérité et mettre en œuvre des mesures qui s'opposent aux intérêts capitalistes et permettent une autre répartition des richesses.

5 – Il fallait revenir sur les mesures récessives en matière économique et sociale. Dans le secteur de l'éducation, au delà des indispensables programmations budgétaires, nous attendons notamment l'abrogation des réformes réactionnaires qui ont marqué ces dernières années l'enseignement professionnel et technologique, les RASED, l'Éducation prioritaire, les choix en matière de Service public et de laïcité... Nous revendiquons aussi des mesures immédiates permettant à tous les précaires de poursuivre par leur titularisation leurs missions au service des jeunes.

6 – Dans tous ces domaines, après plus de 10 mois, force est de constater que les décisions prises ne répondent pas aux attentes et s'inscrivent dans les logiques destructrices d'emplois et de service public qui s'applique partout en Europe.

7 – Nous savons que les forces sociales qui depuis des décennies n'ont cessé de s'accaparer une part grandissante des richesses produites mettent tout en œuvre pour défendre leurs privilèges.

Dans ce bras de fer qui s'engage, les salariés, la population ne doit surtout pas rester muette ou attentive. L'heure est à l'action syndicale et à la mobilisation dans tous les secteurs.

8 – Les annonces budgétaires, de créations de postes en grande partie en « trompe l'œil » ne masquent pas la réalité à tel point que nous connaissons une des pires années en matière de fermetures de formation dans l'enseignement professionnel public.

9 – Non seulement les mesures affichées pour la retraite à 60 ans concernent peu de salariés mais les annonces récentes laissent la porte ouverte à de nouveaux et inacceptables reculs. La protection sociale comme le pouvoir d'achat sont aussi malmenés.

10 – Depuis de nombreuses années la caractéristique principale des politiques économiques et sociales est un formidable transfert des richesses vers le capital au détriment des revenus du travail.

Ce ne sont ni les salaires ni les droits sociaux qui pèsent sur l'économie mais les 800 Milliards d'Euros de rémunérations de la propriété privée, les 140 Milliards de cadeaux fiscaux dont la plupart sont épargnés depuis plusieurs mois et même renforcés pour certains.

11 – Le Medef, la CGPME et l'UNA ont conclu le 11 janvier 2013, à l'issue des négociations, un accord dit « sécurisation de l'emploi », avec trois organisations syndicales minoritaires. Si les parlementaires, sommés de retranscrire cet accord dans une loi, allaient au bout de cette logique ce serait un nouveau coup porté aux droits de salariés.

12 – Dans ce contexte le rôle émancipateur de la formation et de l'Éducation doit lui permettre à chacun de devenir un adulte libre et responsable, de s'insérer dans la vie sociale, de se réaliser pleinement en tant que personne, en tant que citoyen, d'élargir son horizon culturel. Cet objectif n'a jamais fait partie des objectifs fixés par les différents gouvernements qui suivent la volonté des capitalistes mais les politiques d'austérité successives ont aggravé la situation. Les inégalités sociales et territoriales perdurent et sont aujourd'hui plus que jamais un frein à toute nouvelle perspective de progrès pour notre société.

13 – Nous tentons de mener toutes les luttes nécessaires pour défendre nos conditions de travail et la formation de nos élèves. De l'échelle locale à l'échelle nationale. Mais si nous les tentons toutes (car aucune n'est à négliger et notre influence se construit dans les établissements et les écoles), nous savons et nous disons que seul un mouvement prolongé d'ampleur nationale nous permettra d'obtenir de réels changements. C'est vrai pour l'Éducation Nationale comme pour toutes les luttes interprofessionnelles. La crise actuelle et la volonté de ce gouvernement de continuer les attaques contre les salariés sous couvert d'austérité font qu'il ne cédera de manière substantielle que face à ce type de mouvement.

14 – C'est pourquoi nous maintenons nos critiques à



l'égard des directions nationales, fédérales et confédérales (y compris les nôtres) lorsqu'elles ne proposent que des « journées d'action » isolées les unes des autres. C'est pourquoi nous maintenons nos critiques quant à la stratégie du « syndicalisme rassemblé » telle que la propose et la pratique notre direction confédérale, quand pour justifier son absence de combativité elle s'aligne sur le moins disant en matière de revendication, le plus timoré en matière d'action pour préserver « l'unité syndicale ».

15 – Nous nous organisons sur la base de notre activité, dans nos établissements et écoles et nous assurons la défense individuelle et collective de nos collègues sur tous les plans (carrières, mutations, conditions de travail,...) Nous sommes partie prenante de toutes les batailles de

défense et d'amélioration (postes, horaires, programmes, « contre réformes », etc.) à l'échelle des établissements ou de l'académie . A la différence d'autres syndicats nous ne sommes pas une addition de syndicats de métiers, cherchant à représenter une profession et encore moins un « corps » Mais partout notre rôle est de travailler à l'unification des luttes. Ce sont les personnels qui entrent en lutte qui doivent décider de leur ampleur et de leur orientation. Nous sommes avec eux dans toutes les luttes, même celles à l'échelle d'un seul établissement ou d'un seul corps. Mais nous sommes un syndicat CGT, inter catégoriel et confédéré et nous sommes convaincus de la nécessité de réaliser le plus possible le « tous ensemble » . C'est pourquoi, à chaque fois, nous envisageons et proposons les possibilités d'élargissement.

## Résolution n°2

# Notre fonctionnement : quelques principes

1 – Nous sommes un seul syndicat qui regroupe tous les personnels enseignants, d'éducation, ATSS de l'Éducation Nationale, titulaires ou non. Tous les syndiqués, quelque soit leur « corps » ou leur statut ont un égal droit de participation aux orientations et aux décisions du syndicat.

2 – L'organe de décision du syndicat est la commission exécutive élue par le congrès du syndicat. C'est elle, en réunion régulièrement convoquée (sauf urgence incontestable), qui prend les décisions, notamment en matière de revendications, de représentation et de mandatements du syndicat, d'appel à la grève ou d'autres initiatives départementales.

3 – Le syndicat favorise en permanence l'initiative de ses syndiqués. Il met en œuvre en toute circonstance une pratique démocratique des luttes, se met au service des personnels dans l'action lorsque ces actions vont dans le sens des mandats du syndicat.

4 – Lorsque le syndicat départemental adopte des positions ou participe à des initiatives à l'échelle de l'académie, il le fait en coordination avec la CGT Educ'action de l'Eure. L'Union régionale peut coordonner les activités des deux syndicats départementaux mais ne peut s'y substituer.

5 – Les syndiqués s'organisent logiquement dans leurs établissements et secteurs, par « pôle » ou par type d'activité ou de mandatement et prennent les initiatives qu'ils jugent nécessaires, ils en informent la commission exécutive et soumettent les publications et les propositions qui engagent publiquement le syndicat à la discussion du plus grand nombre de militants,

principalement lors des CE et des AG.

6 – D'une manière générale il est nécessaire que les mandatés adressent à la commission exécutive des comptes rendus et les principales prises de position qu'ils sont amenés à formuler.

La participation régulière aux réunions (commissions exécutives et assemblées) du syndicat est nécessaire au bon fonctionnement. C'est particulièrement vrai pour les camarades exerçant des responsabilités, des mandats ou bénéficiant de décharges.

7 – La commission exécutive est ouverte à la participation de syndiqués qui le souhaitent. En cas de grave désaccord, à la demande d'un tiers de ses membres élus, seuls sont comptabilisés les votes des membres élus de la c.e.

8 – La commission exécutive répartit les décharges, en lien avec l'Union régionale, pour le contingent du syndicat départemental, en fonction des tâches et des priorités qu'elle définit. Elle le fait en tenant compte de notre conception des décharges: 1) pas de concentration des décharges sur un petit nombre de camarades. 2) pas de décharges excessives. 3) Participation des camarades déchargés au fonctionnement général du syndicat dans son

ensemble (réunions nationales, permanences, comptes-rendus, tâches techniques ou autres).

9 – La ou le secrétaire – ou les co-secrétaires – assurent avant tout une fonction de représentation du syndicat dans le département. Ils doivent consulter la CE – lorsque le temps le permet – avant toute prise de décision et l'informer des prises de position et des initiatives.



# Liste des candidats à la Commission exécutive de la CGT Educ'action 76

validée par la Commission exécutive du 16 mars 2013

(PE retraité), Rouen  
(Documentaliste retraitée), Rouen  
(PE) Dieppe  
(PE) Maromme  
(PE) Eu-Le Tréport  
(PE) Rouen  
(PE) Dieppe  
(PLP) Dieppe  
(PLP) Dieppe  
(PLP) Dieppe  
(PLP) Dieppe  
(PLP) Fécamp  
(PLP) Fécamp  
(PLP) Gournay  
(PLP) Gournay  
(PLP) Le Havre

(PLP) Le Havre  
(PLP) Le Havre  
(Ag) Rouen  
(PLP) Rouen  
(PLP) Rouen  
(PLP) Rouen  
(PE) Rouen  
(Cert) Rouen  
(Cert) Rouen  
(Cert) Maromme  
(PE) Couronne  
(PLP) Couronne  
(Cert) Elbeuf  
(PLP) Sotteville  
(Ag) Sotteville  
(Ag) Sotteville

14 PLP, 9 PE, 7 Certifiés/Agrégés, 2 retraités.

6 de Dieppe 10 de Rouen 3 du Havre 2 de Fécamp 2 de Gournay 3 de Sotteville 2 de Couronne 2 de Maromme 1 d'Elbeuf 1 de Eu-Le Tréport

11 femmes et 21 hommes

## Compétitivité-Emploi

### Non à l'accord de régression sociale

Mais le 6 mars, le 1er Ministre a présenté son projet de loi au Conseil des Ministres en déclarant : «C'est un accord gagnant-gagnant pour les entreprises qui connaissent des difficultés, qui doivent se réorganiser en anticipant la situation... ». Le danger est là : Demain un employeur pourrait annoncer aux salariés : « L'entreprise est en difficulté financière, ceux qui n'accepteront pas une baisse de salaire, seront mis dehors ».

**OUI, avec cet accord les patrons pourraient exercer un chantage permanent pour déroger aux Conventions collectives, aux accords de branche, et même au Code du travail.**

Rappelons, en quelques mots, pourquoi les confédérations FO et CGT ont refusé de signer ce recul :

**Mobilité ou viré (article 15)** Les salariés pourront être licenciés pour motif personnel en cas de refus de mobilité.

**Généralisation du chantage à l'emploi (article 18)** Les salariés qui refusent l'application d'un accord collectif de baisse de salaires ou d'augmentation du temps de travail seront licenciés pour motif économique individuel. Le motif du licenciement sera inattaquable.

**Faciliter les licenciements (article 20)** Le patronat pourra décider de la procédure de licenciement et du contenu du plan social par simple accord d'entreprise. Il pourra licencier plus facilement et plus rapidement.

**Les patrons à l'abri des juges (titre V)** Les possibilités de recours juridiques des salariés sont limitées dans le montant et dans la durée. Pour la contestation des licenciements au Conseil des Prud'hommes, la durée de recours juridique est réduite de 5 ans à 24 ou 36 mois. Cette mesure favorise l'impunité patronale.

**Ce projet de loi détruirait tous les droits collectifs acquis par les salariés à l'issus de grandes luttes qui nous permettent aujourd'hui d'avoir un code du travail, des conventions collectives et des statuts pour garantir vos droits.**



**Si vous êtes syndiqué et  
que vous n'avez pas reçu  
la convocation-mandat,**

**Contactez-nous  
cgteduc.acrouen@gmail.com**

En Seine Maritime, la FNEC FP FO, la CGT Educ'action et SUD Education appellent l'ensemble des personnels de l'Education Nationale à la

# **GREVE jeudi 28 mars**

## **manifestation à 14 h 30 au Rectorat Rouen**

- abrogation du décret Peillon sur les rythmes scolaires**
- abandon du projet de loi d'orientation sur l'école**
- abandon des suppressions de postes**

### **Le décret du Ministre Peillon sur les rythmes scolaires est inacceptable !**

Dans le 1<sup>er</sup> degré, s'agit-il uniquement de la ½ journée du mercredi largement rejetée par les enseignants et des nouvelles contraintes imposées aux parents tout autant rejetées ?

Cela a pour but principal d'évacuer le cœur du décret : **le démantèlement du service public d'éducation** avec autant de PET (Projet Educatif territorial) que de communes et l'éclatement du statut de Fonctionnaire d'Etat des enseignants. D'ailleurs, de plus en plus de communes refusent l'oukase du Ministre et rejettent clairement le décret Peillon dont l'application provoquerait la confusion entre le scolaire et le périscolaire, porterait atteinte à l'unité du service public d'éducation en aggravant les inégalités sur l'ensemble du territoire.

Les communes devraient aussi prendre à leur compte le transfert de charge budgétaire et faire payer les parents ou augmenter les impôts locaux une fois consommée la carotte de 50 euros par élève en 2013.

D'autant plus que le gouvernement vient d'annoncer que « *les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales (...) diminueront de 1,5 milliard d'euros en 2014 et de 1,5 milliard d'euros en 2015* »...et que « *la CAF s'alarme des coûts du changement des rythmes scolaires* ».

C'est pourquoi, les fédérations syndicales **FNEC-FP-FO, CGT Educ'action, SUD Education** apportent leur soutien inconditionnel aux collègues qui, à tous les niveaux, s'opposent aux élus, engagés dans un soutien aveugle au Ministre, pour qu'ils retrouvent la voie de la sagesse en renonçant à appliquer ce décret d'éclatement de l'Ecole.



### **L'intérêt de l'élève est-il vraiment l'objectif du Ministre ? NON !**

Les 2 heures d'enseignement supprimées par Darcos ne sont pas rétablies, les postes de Rased non plus. Il faut la restitution des 230 postes supprimés en 2 ans, en finir avec la précarité et le blocage des salaires.

Dans le second degré, la loi Peillon présentée en ce moment au Parlement organise le désengagement de l'Etat. Chaque modification transpire la rigueur budgétaire et met en coupe réglée les droits statutaires des personnels et le droit à l'instruction laïque. Jugez par vous-mêmes ! Elle organise :

- le transfert complet de la carte des formations en lycée professionnel vers les régions,
- le transfert des centres d'informations et d'orientation vers les régions,
- les suppressions de postes à causes des contre réformes précédentes qui n'ont pas été abrogées.
- La surcharge des classes.
- la généralisation des compétences du socle commun au détriment des disciplines d'enseignement et des savoirs,
- le renforcement de l'autonomie des établissements
- la fin du baccalauréat comme examen national ponctuel et anonyme avec le maintien des CCF (Contrôles en cours de formation).
- la fin des principes nationaux d'organisation de l'Education et donc la remise en cause implicite de nos statuts nationaux. Comme, par exemple, les échanges de service entre les écoles et les collègues.



**Après la grève du 12 février, le Ministre s'entête et veut passer en force !  
Les collègues ne l'acceptent pas. Il faut faire échec à ses projets de régression.**

## Fonction publique d'État

# Les fonctionnaires de plus en plus déclassés

Des diplômés du supérieur long déclassés qui occupent des emplois normalement réservés aux titulaires d'un bac ou d'un bac+2 eux même contraints à pourvoir des postes de catégorie C normalement accessibles à partir du brevet des collèges... telle est une des illustrations du déclassement croissant des fonctionnaires révélé par l'édition 2013 du panorama "Emploi et salaires" de la Dares (ministère du Travail) et de l'Insee

L'édition 2013 Il fait état de fonctionnaires "déclassés", d'un recul de l'âge moyen d'entrée, de plus nombreux passages par le privé. Le niveau de diplôme "est de plus en plus élevé par rapport à celui requis pour occuper les postes" (bac+3 pour la catégorie A, bac pour la B, brevet des collèges pour la C), souligne notamment l'Insee. Selon l'institut, "le phénomène de déclassement à l'entrée dans la FPE est important et s'est accentué au fil du temps".

Ainsi, alors que 39% des bacheliers entrés avant 1980 occupaient un poste de niveau B, ils ne sont plus que 16% depuis 2000. Pourquoi ? Car "plus de 80% des postes de catégorie B sont occupés en premier poste par des agents diplômés du supérieur long".

L'Insee met également en évidence le recul de l'âge moyen d'entrée dans la fonction publique d'Etat : 27 ans après 2000, contre 21 ans avant 1980. "Au fil des générations, l'entrée se fait de moins en moins après la fin des études", souligne-t-on.

En effet, un tiers des agents en poste dans un ministère en 2010 a travaillé dans le privé auparavant. Près de la moitié d'entre eux y est restée au moins 5 ans.



Spécial

Congrès  
départemental de  
la CGT Educ'action  
Seine-Maritime

CPPAP 0916 S 06957 Dispensé de timbrage Rouen CMIS

**L'OBJECTIF**  
*Syndical*

Bimestriel – supplément n°116  
Mars 2013

CGT Educ'action Rouen  
26 Av. Jean Rondeaux - 76108 Rouen cedex  
☎ 02 35 58 88 36 – 07 77 23 29 69

**P**  
PRESSE  
DISTRIBUÉ PAR  
LA POSTE

Déposé le  
22/3/2013

## Mutations Intra 2<sup>nd</sup> degré



**infos  
mutations**

Pour l'académie de Rouen, la saisie des vœux se fera du  
**mercredi 27 mars au mardi 9 avril à midi**

le 26 mars	Affichage des postes vacants pour l'INTRA
du 27 mars au 9 avril (midi)	Ouverture du serveur "Saisie des vœux INTRA"
le 9 mars	Date limite de dépôt des dossiers au titre du handicap
le 10 avril	Edition des accusés de réception
le 15 avril	Date limite de retour des accusés de réception au rectorat
du 17 au 21 juin	Mise en ligne des résultats sur SIAM à la suite des Commissions paritaires
du 25 juin au 2 juillet	Groupes de travail sur les révisions d'affectations

**Pour vous conseiller et faire suivre votre dossier,  
n'hésitez pas à contacter nos élus**  
Collèges/Lycées ☎ 07 77 23 29 69 / LP ☎ 06 79 56 96 26